

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VOUS DEMANDEZ DES DÉLAIS POUR RÉGLER UN RAPPEL DE CHARGES LOCATIVES IMPORTANT

Date de publication : **10/04/2019** - Logement/immobilier

Vous payez chaque mois des provisions pour charges, mais votre propriétaire n'a jamais procédé à la régularisation annuelle des comptes, par ignorance, oubli ou même négligence. Soudain, vous recevez cette fameuse régularisation, un gros rappel que vous devrez donc payer, à moins qu'il n'y ait prescription.

En effet, le bailleur peut réclamer seulement pendant **3 ans**, tout arriéré de charges ou de loyers né depuis le 27 mars 2014 (date d'entrée en vigueur de la [loi ALUR](#)).

Si vous avez des difficultés à le régler en une seule fois, demandez des délais par lettre recommandée avec avis de réception.

Sachez enfin que, en matière de charges, tous ces termes sont équivalents : années 2015-2016 ou exercice 2015-2016 ; acompte, avance ou provision ; régularisation ou comptes annuels ; solde, rappel ou reliquat ; décompte ou détail des charges.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une régularisation de charges pour les années (?-?) qui fait apparaître que je vous devrais encore (?) euros.

Je me permets de vous rappeler que le paiement des charges, comme celui des loyers, se prescrit par trois ans.

(Facultatif) Je considère donc ne rien vous devoir pour les années (?-?).

Cependant, ce solde étant très important pour moi, je vous propose de vous rembourser, à raison de (?) versements mensuels de (?) euros, dont je vous adresse aujourd'hui le premier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vous-demandez-des-delaix-pour-regler-un-rappel-de-charges-locatives-important>